



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2013

Publication : 26/03/2013

EXTRAIT DU REGISTRE**VILLE DU BOUSCAT****DES****DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance ordinaire du 19 Mars 2013****DOSSIER N° : 9****AFFECTATION DEFINITIVE DES
RESULTATS 2012
BUDGET ANNEXE CIMETIERE**

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 19 Mars 2013

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35****Membres présents : 30****Absent : 0****Excusés : 5**

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, M. ZIMMERMANN, MME LECLAIRE, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME SALIN, MME MACERON-CAZENAVE, MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME DE PONCHEVILLE, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, M. QUANCARD, MME MADELMONT, M. ASSERAY, M. VALLEIX, M. BLADOU, MME THIBAudeau, M. PASCAL, M. LAMARQUE, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDES, M. PRIKHODKO, M. ABRIOUX, M. BEUTIS

Excusés avec procuration : MME SOULAT (à MME THIBAudeau), M. FARGEON (à MME COSSECQ), MME TRAORE (à M. JALABERT), MME DESON (à MME DE PONCHEVILLE), M. BARRIER (à M. ASSERAY)

Absent :**Secrétaire** : M. BLADOU

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2013

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2013

Publication : 26/03/2013

**DOSSIER N° 9 : AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2012
BUDGET ANNEXE DU CIMETIERE****RAPPORTEUR** : Alain ZIMMERMANN

L'instruction comptable M14 prévoit que les résultats de l'exercice clos soient repris dans la plus proche décision budgétaire suivant l'adoption du compte administratif afférent audit exercice (budget primitif ou plus généralement, décision modificative).

Le Conseil Municipal doit aujourd'hui après le vote du compte administratif délibérer sur l'affectation définitive du résultat de l'exercice précédent.

Ainsi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'instruction comptable M4 modifiée,
VU l'arrêté interministériel du 24 juillet 2000 (NOR : INTB0000431A),
VU l'avis favorable de la commission des finances en date du 28 février 2013,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
35 voix POUR

Article unique : Décide de l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2012 et de l'affectation dans les conditions ci-dessous décrites :

→ Résultat de la section d'exploitation à affecter

Résultat de l'exercice :	Déficit :	3 998,51
Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent :	8 954,95
Résultat de clôture à affecter :	Excédent :	4 956,44

→ Besoin réel de financement de la section d'investissement

Néant

→ Affectation du résultat de la section d'exploitation

En excédent reporté à la section d'exploitation	4 956,44
---	----------

→ Transcription budgétaire de l'Affectation

Section d'exploitation		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté 4 956,44	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : solde d'exécution N-1 R1068 : Autres réserves

Fait et délibéré le 19 Mars 2013

LE MAIRE,



Patrick BOBET